

Un pamphlet contre l'académie de Lausanne en 1827

Autor(en): **Perrochon, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **40 (1932)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-31121>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UN PAMPHLET
CONTRE L'ACADÉMIE DE LAUSANNE
en 1827 ¹

La Révolution vaudoise amena peu de changements pour l'Académie de Lausanne. La nomination d'Emmanuel Develley, en avril 1798, avait permis de donner plus de développement à l'enseignement des sciences et des mathématiques, comme à celui de chimie la promotion à l'ordinariat de Struve en 1809. Mais, on peut dire que jusqu'en 1838, l'Académie resta à peu près telle que l'avaient laissée Leurs Excellences à leur départ du Pays de Vaud. La loi de 1806 sur l'instruction publique ne modifia pas la hiérarchie des trois auditoires : au sortir du collège, à quatorze ans, on entrait toujours en Belles-Lettres, puis, à seize ans, en Philosophie. Les études de théologie duraient quatre ans comme auparavant. Une seconde chaire de droit avait été créée, il est vrai, et deux de médecine qui ne trouvèrent pas de titulaires pendant longtemps. Le règlement de 1820 fixant les études juridiques à deux ans, créa une troisième chaire de jurisprudence. Ce n'était que des réformes de détails, alors qu'un remaniement complet s'imposait. L'Académie n'était plus à la hauteur des exigences nouvelles. La discipline étroite et tâtillonne était d'un autre âge. L'esprit de toute l'école aussi; d'autant plus que l'Académie subit fortement l'influence des tendances rétrogrades de la Restauration. La crainte

¹ Communication présentée à la séance de la Société vaudoise d'histoire, à Coppet, le 26 août 1931.

d'innover la prît, et aussi la peur des conséquences de la liberté de pensée. Elle se renferma dans un cantonalisme prudent. De 1803 à 1830, elle n'eut aucun professeur étranger au canton, si l'on excepte le publiciste réfugié Charles Comte, chargé du cours de droit naturel en 1820, et qui se retira en Angleterre deux ans après, pour ne pas susciter de désagréments au pays qui lui avait accordé l'hospitalité.

D'autre part, restée en possession de ses prérogatives ecclésiastiques, l'Académie avait bien de la peine à les exercer sans trop de heurts et d'ennuis, à résoudre les questions délicates dont le réveil commençant et la loi dite Curtat lui imposaient la solution. Devant prendre parti et faire acte d'autorité, elle suivait les traditions de l'ordre établi plus que les convictions individuelles de ses membres. Son attitude, tour à tour embarrassée et tranchante, n'était pas pour donner un lustre nouveau à son prestige.

Point n'est étonnant dès lors, que d'aucuns souhaitassent à la vénérable institution une sérieuse réforme. Parmi ses professeurs même, plusieurs auraient voulu qu'elle cessât d'être un séminaire théologique affublé d'une école de droit pour devenir un établissement de culture supérieure préparant à toutes les professions libérales. Rénover était le seul moyen de répondre aux critiques, qui pour n'être pas ouvertes, étaient nombreuses et parfois fondées. Cédant à la pression de l'opinion, en 1827, le gouvernement chargea d'étudier la réorganisation de l'enseignement secondaire et supérieur, une commission dont le rapporteur fut le recteur Gindroz. Dans son « Plan d'instruction publique pour les classes de la société auxquelles les écoles primaires ne peuvent offrir les moyens d'instruction suffisants », Gindroz envisage une refonte et un développement des programmes et de l'administration académiques. Ce projet, moyen terme entre le régime universitaire actuel et le ré-

gime scolaire antérieur, réalisait un sensible progrès. La révolution de 1830 empêcha le Conseil d'Etat de prendre un parti définitif. Mais le nouveau gouvernement continua l'œuvre de son devancier, et la loi de 1838, qui valut à l'Académie des années extraordinairement brillantes, est sortie en grande partie du rapport de Gindroz.

* * *

Le pamphlet dont je voudrais donner ici un aperçu, et dont je dois la connaissance à l'amabilité de M^{lle} de Crou-saz, qui en possède un spécimen dans ses riches et accueillantes archives, est en rapport lointain — il traite des personnes et non d'idées, — mais en rapport cependant avec la campagne anti-académique d'avant 1830, dont il représente un des aspects.

Anonyme comme il convient à un pamphlet qui se respecte, il circula sous le manteau et eut un succès de scandale. Le premier propriétaire de la copie que j'ai eue entre les mains, un sieur Vallotton fils, la communiqua à un sien parent avec cette note : « Cher cousin, j'ai pensé que tu lirais avec plaisir ces vers qui font grand bruit à Lausanne et dont l'auteur est ignoré ; c'est pourquoi je te les envoie ».

Pas de date. Mais une allusion au rectorat de Gindroz — le seul des professeurs qui ne soit l'objet d'aucune critique, ce qui est symptomatique — la mention de la mort récente de Struve et de son remplacement par Mercanton à la chaire de chimie :

Enfin Struve n'est plus... Mercanton enivré

Se voit son successeur sans arrêt décrété...

permettent de dater cet écrit de 1827.

Supposant, gratuitement du reste, que dans un journal français une « main ennemie » ait porté atteinte à quelques professeurs lausannois, « qui s'en trouvent vexés, jusques au fond du cœur », notre auteur veut, en brave citoyen, prendre leur défense,

Les vengeant en ce jour d'une si grande offense,
Partageant vivement tout le poids de l'injure
En les peignant ici de traits d'après nature,
Je vais justifier nos savants professeurs,
Peindre l'Académie, ses usages et ses mœurs.

Et il entreprend une justification peu banale. Car il est sévère pour les maîtres qui l'ont instruit, quand il les écoutait « de leur chaire honorable ». Aucun défaut ne trouve grâce à ses yeux. Avec une joie maligne d'écolier pervers, il relève et il révèle fautes et vices de chacun. Les uns — il donne leur nom — sont sujets aux défaillances que de bibliques vieillards admirateurs de la chaste Suzanne ont connues avant eux. Celui-ci, « éloquent pour tromper l'innocence », se contente « de beautés faciles » ; celui-là est occupé de plaisirs, de chasses et d'amourettes ; un troisième

Trébuche fort souvent sur ses jambes étiques
Et la bouche béante, le teint tout bazanné,
Me fait toujours l'effet d'un bouc qui va corner ;

ce trop consciencieux chercheur essaye sur soi-même,
« crainte d'erreur », les effets des liquides

.....calculant l'équilibre
Pour résoudre au plus juste combien la tête libre
On peut boire de vin, de punch ou de mousseux
Sans risquer de chuter pour griller dans le feu.

Puis, le pamphlétaire stigmatise des pécheurs véniels.
C'est David Levade, le fondateur de la société des traités
religieux, « habile courtisan », encensant « tout ce qui est
riche et grand » :

Il n'épargna jamais ses humbles révérences,
Surtout aux grands seigneurs de britannique engeance.

C'est le doyen Ricou, le dernier pasteur qui habita à la
cure de la Madeleine, « feignant la modestie »,

Se vante à tout propos de sa fille Sophie,
De l'union brillante qu'il avait désirée...

(M^{lle} Ricou avait épousé le colonel de Goumoëns, qui
avait servi en Angleterre et au Canada.) C'est Samuel Mer-
canton, qui laisse par trop percer son ambition satisfaite le
jour des funérailles de Struve, à qui il s'apprêtait à succé-
der. C'est le doyen Curtat, « le Pape de Lausanne »,

Alimentant toujours le feu de la chicane,
La terreur des mômiers et leur plus grand effroi
Et tant soit peu mômier pourtant par devers soi.

C'est Charles Monnard, « vivant en grand seigneur », qui

Affiche trop les airs, cortège des grandeurs.
Pour obtenir de lui une courte audience,
Être favorisé de sa noble présence,
On doit le prévenir par un humble billet
Des heures et du jour, où sans être indiscret
On pourra lui parler ; puis l'on fait antichambre,
Car il est de bon ton de toujours faire attendre.
Et pour singer en tout les usages des grands,
A six heures sonnantes, il dîne... et pas ayant.

Voici encore J.-J. Porchat, le fabuliste et le traducteur
de Goëthe :

Le superbe Porchat surnommé *Valamont*,
Reçut jadis le jour au village du Mont.
Son père sous le joug de la domesticité
Passe de sa carrière une bonne moitié,
De là comédien, parcourant les provinces,
N'ayant aucun talent sa fortune fut mince,
Il rentre en service, pensant qu'il fallait mieux
Servir un homme riche que d'être un pauvre gueux.
Son fils, le Professeur, sentant le parvenu,
Croit cacher au public d'où son bien est venu.
Mais ce grand efflanqué avec sa mine étique,
Sa tournure empesée et son ton pathétique
Croit se faire admirer, quand en société
Sous un air faux modeste cachant sa vanité,
Il récite des vers, fruits de ses longues veilles,
Qu'il voudrait s'il osait donner pour des merveilles...

Et surtout César Dufournet, « comme on sait surnommé
Vitringa », du nom d'un fameux exégète du XVII^{me} et
auteur de nombreux traités qui pendant longtemps firent
autorité :

Professeur en Hébreu est vraiment l'Attila
De chaque étudiant dont il est abhorré,
Qui ne voyent (*sic*) en lui qu'un monstre détesté.
Jadis il eut besoin de beaucoup d'indulgence,
Mais il n'en a gardé aucune souvenance.

Il ne cherche qu'à « rendre malheureux »

De pauvres jeunes gens les faisant échouer
Pour de fausses raisons qu'il lui plait de trouver.
Son ton sec et moqueur, son regard satyrique
Qu'accompagne toujours un rire satanique,
En un mot son génie en tout point infernal,
Ne se trouve en repos que quand il a fait mal.

Et les critiques continuent, sans oublier le « mince secrétaire », Antony Curtat, fils aîné du doyen,

...brave garçon surtout de mœurs austères,
Mais ses jambes, hélas ! comme des échalias
Le soutiennent toujours fidèle au célibat.

Sans omettre non plus l'affection que le théologien Leresche portait à ses animaux favoris :

...il aime tant les chats, il en a de Mulhouse,
Mais hélas ! plaignez-le, il n'en a plus que douze !

Sévère pour les mœurs, les défauts de caractère, jusqu'aux plus innocentes manies de ses maîtres, l'anonyme détracteur l'est aussi pour leur enseignement. « Le bon papa Dutoit, professeur d'éloquence », qui dut à sa quasi-cécité d'être « chahuté » par tant de générations d'étudiants, — ne fallut-il pas un jour lui adjoindre un garde-policie de la ville pour rétablir l'ordre troublé ? — « assis au coin du feu », « dort paisiblement et ronfle de son mieux ». Monnard « critique avec orgueil d'aimables et bons auteurs ». François Pidou, le juriste,

...dans ses leçons avec un ton pédant
A force de parler s'embrouille fort souvent,
Vu que pillant ailleurs les idées qu'il exprime,
A être plagiat il borne ses maximes.

Et Dufournet connaît « à peine quelques phrases » de l'hébreu qu'il est chargé d'enseigner. D'autres, heureusement, trouvent grâce aux yeux de ce singulier défenseur. Le mathématicien Develey est « instruit », « homme gai et nullement pédant », aimé de ses élèves. Le théologien Alexandre Leresche, dont le solide enseignement d'homélique contribua, au dire de Vinet à de réels progrès de la

prédication chez nous, est estimé « vraiment fort savant ». Un souvenir bienveillant est accordé à Henri Struve, le naturaliste :

A ce digne Struve nous devons rendre hommage.
Car il fut à la fois un savant et un sage !
Un brave citoyen, charitable en tout point,
En un mot homme instruit, ne faisant que le bien.

Enfin, Gindroz est couvert d'unanimes éloges : « le bon petit Gindroz » ; le professeur de philosophie, auteur d'une excellente *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, était de taille menue. On raconte même qu'un étranger de passage voulut aller le voir. Il se rend à son domicile ; il sonne. Gindroz vient répondre. L'antichambre était obscure ; le visiteur ne distingue pas les traits du maître de céans : « Mon petit ami, lui dit-il, est-ce que votre papa est à la maison ? »

Le bon petit Gindroz, qu'on rencontre souvent
Arpentant Montbenon d'un pas tranquille et lent,
Sa canne sous la bouche ; les bras derrière le dos,
Faisant des réflexions sans articuler mot.
On ne peut trop louer ce recteur estimable,
Qui joint à ses talents l'art heureux d'être aimable.
Il est aimé de tous, sans aucune exception,
Et chacun le chérit et goûte ses leçons.
Il ne craint pas la peine et ce qu'il y a de bien,
C'est à lui qu'on le doit et de lui qu'on le tient.

Si de telles louanges sont méritées certes, on ne peut en dire autant des critiques que j'ai rappelées.

Notre pamphlétaire a été injuste. Il l'a été envers Charles Monnard, un des plus grands esprits que nous ayons eus, auquel M. Ch. Schnetzler se prépare à élever le monument

qui lui est dû. Il l'a été envers Porchat, qui ne fut pas sans talent ; envers Levade, si généreux. Il l'a été surtout envers Dufournet et le doyen Curtat.

Dufournet fut loin d'être un cancre. A la fin de sa carrière il passait pour être d'une orthodoxie vieillie, m'a dit M. William de Sévery, dont la mémoire fidèle se souvient du vieillard tiré à quatre épingles, cravate blanche et redingote impeccable, qui aimait à répéter à ses jeunes interlocuteurs : *repetitio, repetitio est mater studiorum*. Il faisait figure alors d'un disciple attardé et trop soumis de ce Vitringa, dont les étudiants avaient fait son parrain. Mais Dufournet fut en son beau temps, à l'époque de notre pamphlet, un animateur et un révolutionnaire à sa façon. Les révolutionnaires d'aujourd'hui sont parfois les conservateurs de demain. En 1821, il avait bouleversé l'auditoire de théologie en abandonnant la routine qui voulait que l'exégèse se fit sur une traduction latine, dictée par le maître, et en réintégrant le texte original dans tous ses droits. Son enseignement de l'Ancien Testament fut si apprécié qu'en 1827 on le chargea de celui du Nouveau Testament, quand la chaire de grec sacré fut séparée de celle de grec profane. Vinet parle de lui avec éloges. D'autre part, Dufournet, qui fut le seul professeur dont le mandat fut renouvelé en 1846, fut chargé du rectorat dans les années particulièrement critiques qui suivirent le changement de régime politique ; il ne mena point mal sa barque dans une mer semée d'écueils. Quant au doyen Curtat, son éloquence eut une grande vogue ; ses prêches étaient fort suivis ; les jeunes ecclésiastiques l'imitaient aussi fidèlement qu'ils le pouvaient. On sait aussi de quelle sollicitude, il entourait les étudiants en théologie, les recevant régulièrement chez lui, et peu de lignes du pamphlet de 1827 portent plus à faux que celles parlant de lui comme d'

...un âcre vieillard, qui, quand on va l'informer,
Qu'on le trouve sortant de son petit lever,
Est d'une humeur chagrine et sitôt qu'il le peut,
Il finit l'entretien ne demandant pas mieux.

Et la pièce se termine par deux envois. Le premier, aux maîtres :

Chers professeurs, qui avez daigné m'instruire,
Excusez-moi, si j'ai osé décrire
Quelques légers défauts qu'on peut vous reprocher
Mais c'est dans le bon but de vous en corriger.

Le second, au public :

Chers lecteurs, pour mes vers ayez de l'indulgence.
J'ai dit la vérité, telle que je la pense.
Si jamais vous pouvez en deviner l'auteur,
Il vous offre à la fois et sa bourse et son cœur.
Vous tous qui me lisez recevez mon hommage,
Mais ne vous flattez pas d'en savoir davantage.
Je pars ; si le destin me ramène en ces lieux,
Le Ciel accomplira le plus doux de mes vœux.
Adieu Académie ! Adieu mes professeurs !
J'espère bien sans vous rencontrer le bonheur !

* * *

Le morceau est long ; il est trop long. Les meilleures plaisanteries sont les plus courtes. L'humour y est lourd, point toujours de bon goût. De toute évidence, nous sommes en présence de la production d'un adolescent. Le manque d'indulgence pour les travers d'autrui, l'exagération et la partialité naïve sont autant de marques d'un âge sans pitié. La forme même du poème est d'un jeune homme, qui ne s'est point encore dégagé de l'emprise scolaire de l'*Art poétique* ou du

Lutrin. Il serait facile de relever dans telle image ou telle expression des réminiscences de Boileau. Le critique de notre Académie est un sous-Boileau, moins artiste, moins spirituel que son illustre modèle. Il y aurait ceci de commun entre eux, si l'on voulait tenter un parallèle, d'avoir tout deux passé par la théologie. Boileau peu de temps, il est vrai. Car, tout ce qu'on peut hasarder comme hypothèse quant à la personnalité du pamphlétaire vaudois, est sa qualité probable de théologien. Ce sont aux maîtres enseignant soit dans les auditions inférieures de philosophie ou d'éloquence, soit de théologie qu'il en veut. Les professeurs de droit échappent (sauf Pidou, dont les futurs pasteurs devaient suivre le cours de droit naturel, comme ils étaient également obligés d'assister aux leçons de littérature française de Monnard). Et, quand il s'agit des théologiens, Curtat, Dufournet et les autres, les critiques prennent un ton de rancunes personnelles. Un jeune lévite, peut-être, s'apprêtant à jeter sa robe aux orties, en un temps où la théologie menait à tout, à condition d'en sortir ; ce pamphlet serait dans ce cas la proclamation d'une indépendance ou comme le diraient de modernes disciples de Freud, l'explosion de son refoulement. Ou, un jeune lévite, frais émoulu de la Faculté, tout à la joie de la liberté conquise, qu'il sait précaire, et qui, avant d'avoir charge d'âmes, jette sa gourme avec d'autant plus de verve railleuse qu'il pense son anonymat bien gardé. Qui sait ? — Ceci est le secret, je ne dirai pas de l'histoire, il serait prétentieux d'y faire rentrer un si mince écrit, mais de la petite histoire. Qui sait si notre pamphlétaire n'a pas vieilli, solennel et grave, dans l'une de nos cures, à moins qu'un jour, la destinée a parfois de ses ironies, il n'ait remplacé l'un de ses doctes maîtres, objets de son impertinence juvénile ?

Henri PERROCHON.